

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 353 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 353

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulguée a la Cote française des Somalis et dépendances : 1° Le decret du 4 mars 1939 portant approbation du budget special sûr fonds d'emprunt de la Cote francaise des Somalis (exercice 1939). 2° L'arreté ministériel du 10 mars 1959 relatif à l'admission du diplôme d'ingénieur des arts et métiers dans la liste de titres exigés par l'arrêté du 17 juin 1938 pour le concours des adjoints des services civils. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.